

puisque les difficultés vont s'accumuler et les problèmes risquent de s'aggraver.

Monsieur le ministre, avez-vous pu recruter un dentiste pour la prison de Haren? Si oui, pouvez-vous m'indiquer dans quel délai il pourrait entrer en fonction? Au niveau des installations, le cabinet dentaire semble encore devoir être aménagé afin d'être rendu fonctionnel. Pouvez-vous m'indiquer les aménagements à réaliser et le délai pour l'achèvement de ceux-ci? Enfin, envisagez-vous des mesures de rattrapage dans les soins de dentisterie vu le retard accumulé en la matière?

19.02 Vincent Van Quickenborne, ministre: Madame la présidente, madame Hugon, il y a effectivement un problème d'accès aux soins dentaires à la prison de Haren. Ce n'est pas lié à la présence d'un dentiste mais bien à un souci matériel. À la suite de plusieurs problèmes de raccordement, l'autoclave, le bras pour la radiographie dentaire et le fauteuil du dentiste ne pouvaient être installés. Ce problème devrait être résolu pour le 24 mars 2023.

En attendant l'installation, les soins dentaires urgents étaient effectués à la prison de Saint-Gilles. Une fois le cabinet dentaire de Haren lancé, un état des lieux des éventuels retards sera établi et, si retard il y a, tout sera mis en œuvre pour le résorber au plus vite.

19.03 Claire Hugon (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Vous annoncez que le souci matériel sera résolu au 24 mars 2023. J'en conclus qu'un dentiste y sera tout de suite présent pour effectuer les soins.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

20 Question de Claire Hugon à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "Le déménagement de l'annexe psychiatrique de la prison de Saint-Gilles à Haren" (55035141C)

20 Vraag van Claire Hugon aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "De verhuizing van de psychiatische afdeling van de gevangenis van Sint-Gillis naar Haren" (55035141C)

20.01 Claire Hugon (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger avant le déménagement des détenus de Forest et de Berkendael vers Haren sur certaines inquiétudes et questionnements de la part des personnes détenues et du personnel pénitentiaire, ainsi que des services externes.

Un manque d'informations était régulièrement relayé concernant la date du déménagement, les modalités de celui-ci, ainsi que les conditions de détention au sein de la prison de Haren. Alors que l'annexe psychiatrique de la prison de Saint-Gilles va elle aussi déménager à Haren, ce manque d'informations est à nouveau constaté. C'est pourquoi je me permets de vous poser les questions suivantes.

Avez-vous déjà une date pour le déménagement de l'annexe psychiatrique de Saint-Gilles vers Haren?

Quelle préparation a été faite en vue de ce déménagement? Les personnes détenues dans l'annexe psychiatrique de Saint-Gilles souffrent de troubles mentaux parfois très sévères. Il est donc important de les préparer au mieux, afin de ne pas accentuer leurs difficultés ou insécurités. Que comptez-vous mettre en place afin de préparer ces personnes? Est-il prévu par exemple de leur montrer des photos?

L'équipe de soins exerçant à l'annexe de Saint-Gilles va-t-elle continuer à accompagner les personnes détenues une fois qu'elles auront déménagé à Haren?

Pouvez-vous confirmer l'information selon laquelle la deuxième tour, initialement prévue pour accueillir l'annexe psychiatrique à Haren, sera mobilisée afin de créer 48 lits pour des primodélinquants, rendant insuffisant le nombre de places pour accueillir les personnes internées? Si tel est le cas, que comptez-vous faire pour compenser ce manque de places?

20.02 Vincent Van Quickenborne, ministre: Chère collègue, aucune date précise d'installation dans l'annexe psychiatrique n'a encore été fixée. Le recrutement des infirmiers psychiatriques qui sont présents dans les unités de vie aux côtés des accompagnateurs de détention est encore en cours. En attendant, l'annexe psychiatrique de la prison de Saint-Gilles reste bien entendu opérationnelle. Le déménagement de cette aile dépendra de la rapidité avec laquelle nous trouverons du personnel.

Ensuite, l'installation des résidents dans l'annexe psychiatrique de Haren sera en effet préparée avec le concours de l'équipe soignante. Ces collaborateurs sont en effet spécialisés dans l'encadrement de ce groupe-cible et peuvent donc les accompagner adéquatement pour que la transition se déroule le plus facilement possible.

Par ailleurs, l'équipe soignante déménage également vers Haren. En outre, elle sera

renforcée grâce au recrutement d'infirmiers psychiatriques, dont la procédure est en cours.

Enfin, quatre unités de vie de vingt-quatre personnes sont prévues, à savoir trois unités de vie de défense sociale et une autre réservée aux détenus non internés qui nécessitent des soins psychiatriques.

20.03 Claire Hugon (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie de vos réponses.

Je prends bien note de celle que vous avez apportée aux trois premières questions. Quant à la quatrième, vous indiquez quatre fois vingt-quatre lits. Par conséquent, vous infirmez ce que l'on m'a dit par ailleurs, à savoir qu'il y aurait une redirection de certains lits, prévus initialement pour des détenus souffrant de troubles psychiatriques, qui auraient finalement été destinés à des primodélinquants. Je retiens de votre propos que la place sera suffisante pour accueillir les internés et les détenus de l'annexe psychiatrique. Peut-être pourriez-vous me le confirmer.

S'agissant du déménagement de l'équipe de soins, le mois dernier, j'avais eu l'occasion de visiter la prison de Saint-Gilles. Il m'y fut rapportée une vraie inquiétude quant à la présence médicale et infirmière lorsque l'annexe aura déménagé. Plus particulièrement, la crainte était que le centre médico-chirurgical déménage au même moment, de sorte que plus aucune présence médicale et infirmière n'y serait assurée. Or elle reste indispensable, au vu du profil des personnes qui continuent d'arriver à Saint-Gilles. Il convient donc de garder cet aspect à l'esprit.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

21 Question de Claire Hugon à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "Le manque d'autonomie des personnes détenues à Haren dans leurs déplacements" (55035144C)

21 Vraag van Claire Hugon aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "Het gebrek aan bewegingsvrijheid van gedetineerden in de gevangenis van Haren" (55035144C)

21.01 Claire Hugon (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, tout le régime de la prison de Haren a été pensé autour de l'autonomie des personnes qui y sont détenues, notamment en leur permettant de se déplacer seules au sein de l'établissement grâce à leur badge et à l'ouverture des portes à distance. Pourtant, il me revient que des personnes détenues seraient souvent empêchées de circuler

sans être accompagnées par un membre du personnel, ce qui contrevient à l'esprit du projet et risque, par ailleurs, de limiter les mouvements dans un contexte de manque de personnel.

Monsieur le ministre, avez-vous davantage d'informations sur cette situation? Les personnes détenues, dans le cas qui est évoqué, répondent-elles à un certain profil qui provoque cette nécessité d'être accompagnées par un membre du personnel? Avez-vous d'autres suggestions à mettre en place pour garantir cette autonomie des personnes détenues, qui était annoncée dans le modèle de Haren?

21.02 Vincent Van Quickenborne, ministre: Chère collègue, il est exact que la liberté de mouvement des détenus a été réduite sur une partie des itinéraires au cours des derniers mois. Il s'agit d'une situation temporaire pour pallier des problèmes techniques avec les lecteurs de badges. Il n'est donc pas question que cette situation perdure. Le problème des lecteurs de badges est en cours de résolution et la prison est encore en phase de démarrage, ce qui implique inévitablement quelques problèmes ici et là. Tout est mis en œuvre pour y remédier le plus rapidement possible.

21.03 Claire Hugon (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, merci pour cette réponse.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

22 Question de Claire Hugon à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "Le système de points à Haren permettant le transfèrement de détenus vers un régime plus fermé" (55035145C)

22 Vraag van Claire Hugon aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "Het puntensysteem in Haren en de overheveling van gedetineerden naar een meer gesloten regime" (55035145C)

22.01 Claire Hugon (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, un système de points a été mis en place à la prison de Haren. Il figure dans l'annexe II du règlement d'ordre intérieur de la prison.

Ce système prévoit que lorsqu'une personne détenue se voit infliger une sanction disciplinaire, elle se voit attribuer un certain nombre de points. Si la personne détenue atteint dix points, elle est automatiquement transférée vers une autre unité de vie avec un régime de communauté plus restreint. Ce système de points entraîne donc une sanction disciplinaire déguisée qui n'est pas prévue par la loi ni entourée des garanties